



# Conseil d'Administration

4 avril 2007

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Nitish KHOOBARRY (ASSAS.NET)  
 Olivier MESSIERE (ASSAS.NET)  
 François D'AZEMAR (ASSAS.NET)  
 Florie CAILLOT (ASSAS.NET)  
 Julie MANDELBAUM (UNEF et Associations étudiantes)  
 Thalia BRETON (UNEF et Associations étudiantes)  
 Jacqueline GOMES (UNEF et Associations étudiantes)  
 Eléonore POTIER DE LA VARDE (UNEF et Associations étudiantes)  
 Xavier DENYS DE BONNAVENTURE (UNI des études pour un emploi)  
 Paul MAILLARD (LA CORPO ASSAS)  
 Alaïna VARASSE (LA CORPO ASSAS)  
 Gaïa SANCHEZ (UGES-BDE d'Assas)  
 Thibaut SELLIER (Cé – Le syndicat étudiant)

Étaient absents

Pierre ARONOFF (UNI des études pour un emploi)  
 Odile BOULARD DE GATELLIER (RED « Assas Fac de droite »)

## **Préambule au conseil sur les travaux du centre Assas par M. VOGEL, assisté de M. CROISSANT**

Rappel du coût des travaux et des modes de financement.

Ils consisteront en une mise en sécurité du centre Assas, une protection des structures du centre, la mise aux normes des issues de secours pour permettre une évacuation plus rapide en cas d'incendie.

Une nouvelle bibliothèque et des nouvelles salles de TD seront créées. Ces créations de nouveaux espaces et de nouvelles surfaces s'accompagneront d'une rénovation générale du bâtiment datant de la fin des années 1950.

Le chantier démarre le 15 mai.

2 sociétés interviennent, spécialisées dans les interventions en site occupé Eiffage et Pradau-Morin.

Les travaux sont composés de 3 tranches, elles-mêmes composées de 2 phases chacune.

Entre le 15 mai et le 22 octobre 2007, le bâtiment sera fermé au public. Pour les étés suivants, cette période devrait durer 4 mois. Durant cet été, le grand escalier central sera remplacé, un escalier de secours sera créé sur la partie gauche de la façade à l'extérieur. Les fondements de la nouvelle bibliothèque seront construits. Des salles de TD seront aménagées au sous-sol.

Le problème sera le cloisonnement de la zone en travaux et de la zone ouverte au public l'année prochaine. Le parvis sera occupé pour le chantier. Des Algecco seront installées pour le chantier dans le patio, ainsi que des vestiaires et des sanitaires pour les ouvriers du côté Notre-Dame-des-Champs.

Des études préalables ont été réalisées avec des mesures de prévention comme l'état des lieux pour faire face à des blocages éventuels. L'expertise est terminée depuis le 26 mars 2007. Un renflouement de la cour côté Notre-Dame-des-Champs a été effectué.

Déménagements :

Les services actuellement au centre Assas déménageront pour certains dans 2 bâtiments rénovés, celui du 83 bis rue Notre-Dame-des-Champs et le centre Val de Grâce situé au 158 rue Saint Jacques. Des déménagements auront également lieu dans les autres bâtiments de l'université.

L'entreprise chargée des travaux est présente depuis janvier pour travailler en amont.

Une diffusion d'informations permanentes a été prévue par des mises à jour sur le site Internet de l'université et par des plaquettes. Un stand sera mis en place pour l'information et des réunions d'informations régulières seront organisées.

La commission de sécurité surveillera le déroulement des travaux.



**Question sur le relogement des personnes logées à Assas et leur approbation par les intéressés.**

2 agents sont concernés. L'un a accepté le relogement prévu et l'autre a refusé considérant les conditions de relogement inacceptables. Les solutions de relogement ont cherché à maintenir les conditions de scolarité des enfants. Un dialogue est en cours entre cet agent et la direction de l'Université pour trouver une solution.

**Question sur la destination des 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> étage.**

Pour des raisons de sécurité, le 8<sup>e</sup> étage ne pourra pas recevoir de public. Les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages seront consacrés à la recherche.

**Question de l'organisation des enseignements à partir d'octobre.**

Des salles de substitution pour pallier l'indisponibilité de certains locaux ont été prévues, notamment au Lycée François Villon dans le 14<sup>e</sup> arrondissement et au cinéma Escorial Panorama avec une salle de 250 places.

**Question à propos de l'isolation phonique.**

La question sera étudiée par l'université pour minimiser les désagréments. C'est pour cela que des entreprises spécialisées dans les interventions en site occupé ont été choisies.

**Question des locaux inutilisables à Assas.**

Les amphithéâtres n°2 et n°5 seront inutilisables. Tout le reste du bâtiment fonctionnera et plus de 10 salles de TD situées au sous-sol seront livrées en cours d'année. L'Université a loué plus de salles que le nombre de salles indisponibles.

**Question de l'UNEF sur la prise en compte des temps de déplacement dans les emplois du temps.**

Le service des enseignements prévoit des groupes horaires de 3 heures pour ne pas multiplier les trajets entre les centres.

Précisions de M. KESLER apportées sur les examens au centre Charenton.

**Question sur les aménagements.**

Des ajustements sont possibles, mais ils sont limités.

## 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2006 : adopté à l'unanimité

## 2 – Créations et modifications relatives aux enseignements et aux contrôles des connaissances : adoptées à l'unanimité

Le but est d'améliorer la visibilité du nom ou du contenu mais sans créer de nouveaux cours.

- Licence sciences économiques mention économie managériale et industrielle
- M1 sciences économiques mention économie managériale et industrielle
- L3 sciences économiques mention économétrie : simple changement d'intitulé.
- M1 sciences économiques mention économétrie : simple changement d'intitulé.
- Licence sciences économiques : parcours S (S = renforcement des matières quantitatives).

**Question** : l'admission en parcours S se fera « au vu des dossiers ». N'y a-t-il pas un risque de sélection ?

Le parcours S consiste en un renforcement dans certaines matières et un allègement dans d'autres.

**Question** : si un étudiant n'est pas admis en parcours S, ce refus entraîne-t-il la fermeture de certaines filières.

Pour le niveau M2, les directeurs font leur sélection eux-mêmes, selon leurs critères propres. Cette situation ne change pas. Pour le niveau M1, il n'y a pas de pré-requis.

**Question sur l'introduction des matières juridiques ?**



Le droit des affaires était déjà enseigné, il s'agit juste d'un déplacement. L'initiation au droit économique existait déjà mais est supprimé pour les parcours S. Les liens entre économie et droit sont renforcés.

- Master recherche spécialité droits français et italien.  
Il s'agit d'un double diplôme, avec un système d'échange avec Rome. Mise en place également d'un diplôme universitaire.
- Master 2 Juriste Conseil des collectivités territoriales.  
Il existe déjà, mais il est étendu à la formation continue.  
**Question** sur la mutualisation entre 2 formations pour éviter les doublons qui entraîne un débat sur le mélange entre les étudiants en formation initiale et la formation continue.  
Il est nécessaire de faciliter la tâche des étudiants en formations continue pour rendre la formation attirante. De plus, il faut une certaine unité entre les 2 sinon la formation ne serait pas rentable, ce qui entraînerait une fermeture faute de demandes suffisantes.
- M2 professionnel Droit du multimédia et de l'informatique (M. HUET)
- M2 recherche Droit de la communication (M. HUET)
- Règlement des DSU  
Une précision est apportée sur la durée des interrogations.
- M2 recherche Philosophie du droit et droit politique (M. ALLAND)
- M2 recherche Géostratégie de la mondialisation et du développement (M. LAFAY)  
Création d'un nouveau cours obligatoire supplémentaire. Les cours optionnels passe de 24 à 18h. ces modifications facilitent la mutualisation et le choix de cours déjà existant. Changement de nom de matières également.

### 3 – Calendrier de l'année universitaire 2007-2008 : approuvé à l'unanimité.

Le but a été d'éviter les modifications dans les centres où les filières ne sont pas touchées par les travaux.

Le centre de Melun conserve un calendrier classique.

Demande de rattachement de l'IUP à ce calendrier. Cas du centre Charcot : on aligne tous les centres qui ont une incidence avec Assas. Une réunion aura lieu avec les services administratifs concernés pour trouver une solution.

Pour les masters 2 situés au centre Panthéon, il n'y a pas de changement sauf s'agissant de la semaine de révision. Proposition de décaler d'une semaine le calendrier des M2 de recherche et professionnels. L'année commencera le 1<sup>er</sup> octobre. Une précision sera apportée au calendrier : il existe une semaine sans cours, flottante que le directeur de M2 peut situer au début ou à la fin du calendrier.

**Question :** pourquoi commencer les TD le 5 novembre et pas le 29 octobre 2007 afin de conserver les 10 séances de TD habituelles au lieu des 9 prévues cette année.

Des raisons matérielles expliquent cette modification. Pour les 1<sup>e</sup> année, le calendrier du 1<sup>e</sup> semestre comporte les 10 séances habituelles.

**Question sur les problèmes statutaires pour les enseignants.**

Le nombre d'heures effectuées par les enseignants ne sera pas inférieur à celui prévu pour obtenir le traitement statutaire. Il y aura en revanche un problème pour les heures complémentaires.

### 4 – Approbation de tarifs notamment en formation continue : adoptée à l'unanimité

### 5 – Approbation des projets étudiants au titre du FSDIE : approuvés à l'unanimité

**Question** à propos de la demande de l'Association des Etudiants en Droit Notarial : pourquoi demander des fonds à l'université alors que le projet concernant le colloque – rencontre nationale des M2 Droit notarial concerne la profession dans son ensemble ?

Le M2 droit notarial est déjà subventionné par la profession, il s'agit d'un complément.

**Question** à propos de l'intérêt pédagogique du Voyage à Bruxelles pour l'Association des étudiants en sociologie du droit.

M. Vogel répond qu'il doit entrer dans le cadre de l'étude de l'Union Européenne.



## 6 – Désignation du représentant des élus étudiants au FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)

Votants : 41

Nul : 4

### 2 candidats.

Nitish KHOOBARRY (ASSAS.NET) : 23 votes

Julie MANDELBAUM (UNEF) : 14 votes

**M. KHOOBARRY est élu au FSDIE.**

## 7 – Désignation des représentants de Paris 2 à l'association Paris Universitas (APU)

Il faut désigner un représentant au conseil d'administration de l'association. M. VOGEL est élu représentant de l'Université Paris 2.

Proposition de M. VOGEL pour que l'élection des 3 membres représentant l'université à l'assemblée générale comprenne un représentant des 3 catégories suivantes : étudiant, personnel IATOS et maître de conférence. Cette proposition est retenue.

### Représentant IATOS :

41 votants

0 bulletin nul

2 candidats :

Mme BUHNIK 34

M. DALLE 7

**Mme BUHNIK est élue.**

**M. ROUGEOT est élu représentant des maîtres de conférence.**

**Mlle Thalia BRETON est élue représentante des étudiants.**

M. DUBOIS doit partir et l'ordre du jour est modifié.

## 14 – Convention entre l'Université et la Chambre des employés privés du Luxembourg : adoptée à l'unanimité

Les cours sont dispensées hors de l'Université donc ils ne poseront pas de problème de locaux.

**Question** : que payent les étudiants ?

Les étudiants payent les droits de scolarité et les suppléments dont le montant est à vérifier.

Diverses modifications relatives à la syntaxe sont adoptées.

## 8 – Désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

M. Le Professeur GOHIN rappelle le fonctionnement de la section disciplinaire, le rôle de chacun et notamment des suppléants.

Les différentes associations sont tombées d'accord sur les élus étudiants qui siégeront dans ce conseil et proposent une liste comprenant les étudiants titulaires et les étudiants suppléants.

### Etudiants titulaires :

1 – Mlle Julie MANDELBAUM (UNEF)

2 – Mlle Florie CAILLOT (ASSAS.NET)

3 – M. Paul MAILLARD (La CORPO Assas)

### Etudiants suppléants :

6 – M. Thibault SELLIER (Cé – Le syndicat étudiant)

7 – Mlle Eléonore POTIER de la VARDE (UNEF)

8 – M. Olivier MESSIERE (ASSAS.NET)



4 – Mlle Gaïa SANCHEZ (UGES-BDE d'Assas)  
5 – M. Xavier DENYS de BONNAVENTURE (UNI)

9 – Mlle Alaïna VARASSE (La CORPO Assas)  
10 – Mlle Jacqueline GOMES (UNEF)

Cette liste est adoptée à l'unanimité des votants.

## 9 – Adhésion de l'Université à l'AMUE : adoptée à l'unanimité

### **Cette convention comporte 2 aspects :**

Un aspect informatique et un aspect formation qui se déroule Bd Saint-Michel.

Le coût de 4000€. Cette convention ne comprend pas l'obligation d'utiliser certains logiciels. L'Université pourra donc continuer à utiliser les logiciels de gestion qu'elle a créés. La qualité de ces logiciels est soulignée pour leur fiabilité d'utilisation.

## 10 & 11 – Convention « Cap en FAC » entre l'Université et la ville de Paris et Convention locale entre le Lycée Bergson et l'Université et la ville de Paris et d'autre part, le Recteur de l'académie de Paris : adoptées avec 2 objections et 2 abstentions.

**Question** : les étudiants concernés

Entre 15 et 25 par an.

**Question** : apport de la convention.

Informez les lycéens de l'établissement Claude Bernard sur la possibilité qui leur est offerte de faire des études de droit dans notre université.

M. Vogel souhaite la généralisation de la démarche aux lycées qui attirent le plus d'étudiants.

## 12 – Convention d'attribution et d'occupation de logements en résidence universitaire entre l'Université et le CROUS de l'académie de Paris : adoptée à l'unanimité

Simple mise en forme de choses existantes.

## 13 – Convention cadre de partenariat entre l'Université et le Centre interdépartemental de la gestion de la grande couronne : adoptée à l'unanimité

## 14 – Vue précédemment

## 15 – Accord cadre entre l'Université, la Faculté de droit (Graduate School of Law) et l'Ecole de droit de l'Université KEIO (Japon) : adoptée avec 1 abstention

C'est une lettre d'intention qui ne déclenche rien.

## 16 – Accord de coopération entre l'Université (IRGEI) et l'Université de Kobé pour le projet de formation et de recherche sur les études multidimensionnelles dans le domaine de l'intégration régionale

L'Université de Kobe est demanderesse. Elle a trouvé un financement. C'est un projet de recherche et d'échange étudiant.



## **17 – Convention de coopération entre l’Université, l’Institut des sciences politiques et juridiques de Shanghai et le centre sino-français de formation et d’échanges notariaux et juridiques à Shanghai**

Reconduction d’une convention. Le seul changement est un changement d’intitulé.

## **18 – Accord de coopération entre l’Université et l’Université de Droit de Hanoï pour la mise en place d’un programme d’échange**

C’est une filière délocalisée. Le responsable de cette filière est M. Le Professeur GRIMALDI. 5 étudiants sont concernés.

**Question** de la maison franco-vietnamienne du droit qui ne marche pas très bien et du soutien qu’il faudrait lui apporter.

## **19 – Convention cadre relative à une procédure de cotutelle de thèse entre l’Université et l’Université Externado de Colombie**

Démarche de Bogota pour les étudiants en thèse, pour qu’elle soit reconnue.

**Question** de l’utilité de la convention si les thèses en cause sont déjà reconnues.

M. Le Président lève la séance.

